



Baromètre social 2017

Mettre en place le BSI

Un baromètre de climat social est un outil de connaissance de l'état d'esprit des salariés et de pilotage des actions en matière de ressources humaines.

Mais c'est aussi un acte fort de communication, car les salariés ont l'opportunité de s'exprimer librement sur leur vécu professionnel.

Clés de réussite du BSI

Proposer aux salariés de participer au BSI traduit l'attention portée par la direction à l'amélioration de la qualité de vie au travail, c'est donc un engagement envers eux.

Les clés de réussite du BSI sont la préparation de l'enquête et la communication sur la démarche.

Préparation de l'enquête

Cette brochure vous informe sur les différentes étapes de l'administration du BSI, en particulier le choix des référents BSI de l'organisme et les questions locales.

Communication sur la démarche

La communication est primordiale pour expliquer la démarche et informer les salariés sur le planning de l'enquête.





Rubrique bibliothèque
complémentaire/
les offres du
baromètre social



Pour faciliter votre inscription sur le site BSI, choisissez pour votre identifiant une adresse générique (ex: bsi@caf.fr) plus facilement identifiable et accessible pour plusieurs personnes.

Le site BSI de l'UCANSS : <http://ucanss-bsi.fr/>

La connexion au site BSI UCANSS s'effectue avec un identifiant et mot de passe et vous permet d'accéder à un espace personnalisé de votre organisme.

Ainsi dans la rubrique "bibliothèque complémentaire", vous trouverez :

- les résultats nationaux du BSI 2016,
- toutes les enquêtes complémentaires (managers, salariés en début de carrière, reconnaissance au travail etc.
- Les présentations des journées nationales du BSI

Sur ce site vous avez également la possibilité de vous inscrire aux offres complémentaires :

- Formations MACOM, CAP ou rendez vous d'expert
- Supports de communication (infographie, vidéo)

L'inscription de votre organisme au BSI

Sur ce site vous trouverez l'ensemble des informations pour vous inscrire au BSI, prendre connaissance des enquêtes complémentaires du BSI ou celles de BVA et vous inscrire aux formations d'appropriation.

Chaque organisme bénéficie d'un espace personnalisé qui regroupe des informations sur l'identité de l'organisme (nom du directeur, référents BSI etc.)

Deux possibilités :

1- Votre organisme est déjà inscrit sur le site

La connexion s'effectue avec l'identifiant et le mot de passé générés lors de la première inscription

Mot de passé oublié ? un mail à ucanss@bva.fr ou BSI@ucanss.fr

2 - Votre organisme n'est pas inscrit sur le site

Inscription par le lien « [Cliquez ici](#) si vous n'êtes pas encore inscrit sur ce site », présent en haut et à droite de l'écran et vous choisissez vous-même votre identifiant et mot de passe.

Choix des référents de l'organisme et des questions locales, avant la commande du BSI

Avant toute commande du BSI vous devez choisir deux référents BSI et vos questions locales, car ces informations vous seront demandées lors de l'inscription

- **Deux référents du BSI - champs obligatoires**

Ces personnes seront nos contacts pour l'UCANSS et BVA pendant la période d'administration du BSI. Elles pourront également nous solliciter pour des compléments d'information sur le dispositif ou pour des conseils sur la mise en oeuvre du BSI.

- **Les questions locales**

Le choix des questions locales est avant tout un processus de validation assez long (choix par les RH de l'organisme, proposition au CODIR, éventuellement passage au CE).

Pour vous faciliter ce choix, une bibliothèque de questions est à votre disposition sur le site BSI et en annexe de la lettre circulaire.

Vous avez aussi la possibilité de libeller vos questions en communiquant une pièce jointe sous Word ou Excel. BVA validera ensuite vos formulations.

Comment passer commande du BSI ?

- ⇒ Vous devez vous connecter au site du BSI et identifier votre organisme
- ⇒ Cliquer sur l'onglet "votre organisme" pour vérifier vos informations et si besoin les modifier (bouton "modifier ces informations")
- ⇒ Cliquer ensuite sur l'onglet "inscription au BSI 2017" et laisser vous guider

Votre organisme souhaite commander le BSI

Vous aurez la possibilité d'ajouter 5/6 questions locales.

Vous recevrez des premiers résultats en mai et un rapport de résultats complet, ainsi qu'une synthèse rédigée comportant des pistes d'amélioration

(coût 2640 € TTC).

Validation de votre enregistrement au BSI 2017

Un bon de commande sera transmis au directeur et aux deux référents.

La facturation sera effectuée par BVA, après réception de vos résultats (septembre).



Les questions locales permettent d'affiner le questionnement des salariés au plus près des réalités de chaque organisme.

Leur choix est donc primordial pour compléter le questionnaire commun ou évaluer la perception des salariés sur des actions locales.



Calendrier du BSI 2017

Période d'inscription	du 16 janvier au 10 février
Sélection des questions locales	Pendant la période d'inscription
Communication de l'enquête auprès des salariés	Entre le 6 et 10 mars
Terrain (participation des salariés)	Du 13 mars au 31 mars
Communication des résultats aux organismes	Première partie le 8 mai Rapport complet Fin août

Vos contacts

Pascal Clément,
chef de projet BSI

 pclement@ucanss.fr

 01.45.38.81.24

*Direction des relations
sociales institutionnelles*

Ou auprès de BVA

 ucanss@bva.fr

